

Séance du 23 octobre 2008

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, convoqué le 17 octobre 2008, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gentili, M. Jaussaud, Adjointes ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Salducci, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Darmendrail à M. Escapil-Inchauspé ; Mme Doucet-Joyé à Mme Durruty ; Mme Capdevielle à M. Aguerre ; Mme Loupien-Suarès à M. Bergé.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

OBJET : EDUCATION et VIE SOCIALE - Education - Adhésion au Réseau français des villes éducatrices

Madame DUMAS présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le mouvement des Villes éducatrices est né en 1990 à Barcelone lorsqu'une soixantaine de villes adoptèrent une charte reposant sur le fait que dans chaque ville, l'éducation, entre autres à la citoyenneté et aux valeurs de la démocratie participative, est l'affaire de tous : autorités locales, mais aussi institutions et associations. L'objectif de ce réseau est d'échanger des informations, de confronter des expériences, d'organiser des rencontres régulières, afin de développer de nouveaux liens et de débattre sur tout sujet s'inscrivant dans les orientations définies par la Charte des villes éducatrices. L'Association internationale des villes éducatrices a été créée en 1994. Elle réunit plus de 270 villes de 32 pays différents.

Le Réseau part du postulat que les villes françaises, depuis une vingtaine d'années et plus particulièrement depuis la mise en œuvre de la décentralisation, se sont investies dans une démarche éducative locale, dépassant le domaine strictement scolaire, développant une approche transversale des questions éducatives et faisant de la Ville un agent co-éducateur (à travers la citoyenneté, la démocratie participative, ses projets culturels, sa planification urbaine, sa politique environnementale...).

En 1998, s'est donc constitué un réseau territorial (Réseau français des villes éducatrices) qui sert également de relais à l'Association internationale des villes éducatrices.

L'association a pour but de développer au niveau national ce concept de Ville éducatrice, elle s'attache à :

- échanger des informations,
- favoriser la réussite éducative de tous les enfants et garantir l'égalité des chances,
- confronter des expériences,
- organiser des rencontres régulières, afin de développer de nouveaux liens et de débattre sur tout sujet s'inscrivant dans les orientations définies par la Charte des villes éducatrices,
- impliquer les jeunes dans la ville,
- développer l'éveil à l'éco-citoyenneté, à la culture,
- développer une capacité collective à s'exprimer sur des orientations ou décisions nationales pouvant avoir une influence sur les politiques développées par les villes.

Le Réseau regroupe actuellement environ 50 villes, sur l'ensemble du territoire, des grandes métropoles aux villes moyennes. Le seul critère est la volonté pour la ville de développer un projet éducatif local intégrant :

- l'ensemble de sa population, même si ses compétences s'appliquent plus précisément à l'enfant et au jeune ;
- la totalité de ses ressources, culturelles, éducatives, environnementales, urbaines, économiques... c'est-à-dire la volonté de développer toutes actions en s'appuyant sur cette richesse et cette diversité pour transformer la ville en un véritable espace éducatif.

Pour les valeurs qu'il cherche à promouvoir, mais aussi pour les échanges entre villes partageant les mêmes préoccupations éducatives, la Ville de Bayonne a toute sa place dans ce réseau.

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- solliciter l'adhésion au RFVE,
- s'acquitter de la cotisation correspondante, les crédits nécessaires ayant été prévus au budget,
- désigner Madame Dumas, Adjointe déléguée à l'éducation, comme représentante de la Ville de Bayonne auprès du RFVE.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.